Vol. XLIX — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI 28 AVRIL 1920 — No [illegible]

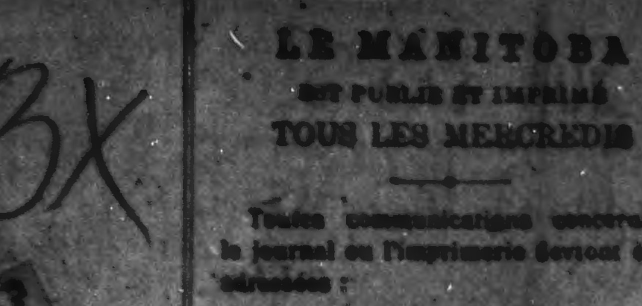
ABONNEMENTS
Canada .... $2.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne ..... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.



LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

UN PARTI CONSTITUTIONNEL

L'idée de la formation d'un parti constitutionnel qui prendrait sa place dans la prochaine bataille électorale au Manitoba, semble vouloir faire du chemin.

Notre confrère "La Liberté" a parfaitement bien résumé le programme que nous énoncions la semaine dernière.

Ce résumé est si clair que nous aimons à le citer ici de nouveau :

"1—Justice et charité par tous.

"2—Respect à Dieu dans la législation pour que la législation humaine ait droit au respect de ses administrés.

"3—Donc enseignement religieux à l'école.

"4—Puis respect aux deux grandes races qui ont été parties au contrat qui a fait le Canada ce qu'il est. Donc, il faut que la guerre au français cesse. Avec l'anglais il a des droits spéciaux au Canada.

"5—Respect tout de même aux diverses races que nous avons appelées à vivre chez nous. Cessons de les traiter d'étrangers et donnons leur le traitement loyal auquel elles ont droit en justice et en charité chrétienne bien entendue.

Voilà la base! elle est solide et il sera facile d'élever la structure en s'appuyant sur ces fondements quand il s'agira de régler toutes les questions qui nécessairement doivent être résolues par l'entremise de la politique.

Nous ne voulons pas brusquer les choses; nous voulons donner le temps à tous les esprits de peser le pour et le contre d'un tel mouvement.

Nous ne demandons pas une action trop hâtive et faite à la légère.

En toute chose il faut un but bien déterminé, un travail soutenu et dans le cas qui nous occupe il faudrait une union presque complète.

Nous avons déjà reçu un nombre satisfaisant d'adhésions très sérieuses à l'action proposée.

Il semble y avoir unanimité chez nos compatriotes à réclamer l'organisation d'un parti politique indépendant de ceux qui existent déjà, bien que ces hommes soient prêts à faire des alliances honorables avec ceux qui voudront d'abord reconnaître les principes établis plus haut.

La nécessité d'une grande assemblée publique où le plan serait discuté, s'impose naturellement, croyons-nous.

Comme nous faisons appel cependant à toutes les races et à toutes les classes, il vaudrait peut-être mieux attendre encore un certain temps avant de la convoquer.

Nous serions plus tard plus en état de former un jugement sûr sur la conduite à tenir et sur les mesures à prendre.

Qu'on nous permette toutefois pour le moment de demander à nos amis, prudence au sujet des invitations qu'ils recevront pour assister aux différentes conventions que les partis politiques existants convoquent en ce moment.

La votation est loin, et il est inutile d'engager son vote dès maintenant pour tel ou tel candidat, de tel ou tel parti.

Quelle que soit la position que chacun de nous doive prendre au moment de l'élection reconnaissons franchement que notre situation actuelle au point de vue, religion et langue, est assez grave pour nous inciter à l'action réfléchie.

S'il est vrai que tout homme à un devoir civique à remplir, aujourd'hui plus que jamais, sommes-nous tous en face de ce devoir.

Quelles que puissent avoir été nos idées politiques, nos torts, nos fautes mutuelles dans le passé n'est-il pas temps de jeter une planche sur le fossé qui jusqu'ici nous a séparés, pour nous engager tous ensemble dans le chemin des fières, mais raisonnables revendications patriotiques et religieuses!

Soyons vraiment frères!

LISTES ELECTORALES

Rien ne nous empêche cependant de nous occuper activement et immédiatement de la préparation des listes électorales.

Chaque nom qui ne sera pas inscrit, sera un vote perdu aux prochaines élections.

N'oublions pas que les femmes, comme les hommes, ont cette année droit de vote.

Quelles que puissent être les idées d'un chacun sur ce point, il est clair pour tous croyons nous, qu'il est du devoir de tous les hommes, de toutes les femmes, de toutes les jeunes filles âgées de 21 ans de se faire inscrire sur la liste électorale et de voter à la prochaine élection.

En élection c'est le vote qui compte.

Ne négligeons pas ce devoir et allons tous, hommes et femmes, faire inscrire nos noms sur la liste électorale.

La Liberté et *Le Manitoba* ont donné la semaine dernière les avis qui leur ont été transmis par le secrétaire provincial pour les comtés de *Carillon, LaVérendrye, St-Boniface, Ste-Rose, Iberville.*

Il y a encore un grand nombre d'autres comtés où nos compatriotes se comptent en grand nombre et pour les quels on ne nous transmettra pas d'avis.

Des avis ont du être donnés dans les journaux locaux; des affiches publiques seront en tous cas placées partout.

Qu'on nous permette encore une fois de demander à chaque électeur de s'occuper lui-même de l'inscription de son nom et de celui des membres de sa famille.

Jusqu'à présent nous avons été habitués à laisser faire ce travail par les agents politiques des différents partis.

Or, cette année, ces agents sont moins nombreux, surtout parmi les nôtres.

Si nous n'y prenons garde, nous perdrons notre droit de vote, et les autres prendront l'avantage.

A partir du 1er mai, soyons sur nos gardes!

* * *

Un dernier conseil.

Un comité paroissial devrait se former dans chaque paroisse, dimanche le 2 mai, pour que dès le lendemain chacun puisse être, à son poste pour assurer l'inscription de son nom.

Joseph BERNIER.

* * *

M. Préfontaine nous fait parvenir la lettre suivante avec prière de publier.

Saint-Pierre, Man., 24 avril, 1920.

Monsieur le Rédacteur
de La Liberté.
Cher Monsieur,

Dans son dernier numéro le journal "La Liberté" faisant à propos d'une attitude que j'aurais, d'après lui, prise à la Convention Conservatrice, des réflexions que l'auteur de l'article n'aurait certainement pa faites s'il n'avait été trompé par une compte-rendu de journal absolument incomplet et par conséquent absolument faux dans sa teneure. Mon attitude a été toute autre que celle qu'on a voulu me prêter. J'aurais du protester, dit-on, contre la violation de nos droits. C'est précisément ce que j'ai fait et j'ai réussi à faire retirer un proposition qui les détruisait jusqu'au dernier vestige. Il y avait dans le programme proposé à la Convention un paragraphe *l'article trois* qui dit que l'anglais doit avoir la prépondérance dans toutes les écoles de la province. "That the well-being of the province and the future of our people demand that the educational facilities be so organised and the legislation so administered as to make certain that a thorough knowledge of English shall be an essential in elementary education in every school in Manitoba." Si je ne me trompe c'est ce qui existe déjà. Cet article n'exclut pas l'enseignement du français dans les écoles mais il dit que l'enseignement de l'anglais doit dominer. Or on présente un amendement radical à cet article trois, de manière à lui faire dire que l'anglais sera seul enseigné dans les écoles de la province.—Si je m'étais tu comme on prétend que j'aurais du le faire, l'amendement passait haut la main, si j'avais fait un éclat en quittant l'assemblée c'eut été allumer le feu et l'amendement fatal eut été acclamé. J'ai fait remarquer à la Convention que trop longtemps on a voulu faire du capital politique avec cette question du bilinguisme dans certains journaux et dans certains lieux. J'ai dit qu'il n'était pas bon d'égratigner des plaies qui saignent encore. On m'a demandé si j'accepterais *l'article trois* tel que formulé primitivement et j'ai répondu que certainement je préférais accepter cet article que le laisser agraver au point qu'il nous enlève tout. Alors l'amendement radical qui nous dépouillait complètement a été retiré aux applaudissements unanimes de l'assemblée. Et la question resté ouverte tel qu'avant. Voilà les faits tels qu'ils se sont passés et j'estime avoir fait acte de patriote en agissant comme je l'ai fait en la circonstance. J'estime que ni taire ou protester autrement que j'ai fait eut été un trahison. Je crois avoir fait mon devoir et tout mon devoir et je prétends avoir sauvé l'enseignement du français et gardé la question ouverte.

Comme vous le voyez, Monsieur le rédacteur, les choses ont été tout autres que rapportées dans l'article qui a voulu m'incriminer. Je regrette qu'avant d'écrire cet article, son auteur n'aie pas eu l'idée de correspondre avec moi et de me demander d'amicales explications, je lui eu fourni la vérité tel que je viens de vous la donner.

Je vous prierai, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre au même endroit de votre journal où a paru l'article qui m'a mis en cause.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,
Albert PREFONTAINE.

LE FRANCAIS A L'UNIVERSITE

Le Dr Patrick Veut le Rendre Obligatoire

C'est trop rarement que, dans notre province surtout, nous avons l'occasion de louer, chez nos compatriotes anglo-canadiens, une réelle justesse de vues sur la question des langues pour ne pas souligner avec plaisir le geste du Dr Patrick

Chacun sait que le Dr Patrick, de Yorkton, est un partisan convaincu du relèvement de l'étude du français à l'Université de la Saskatchewan. Non content de réclamer un enseignement plus efficace de notre langue, il demande qu'il soit obligatoire dans tous les cours où il n'est actuellement que facultatif, de façon à mettre le français officiellement sur le même pied que l'anglais. Membre du sénat de notre Université, le Dr Patrick lutte vaillamment, depuis un an ou deux, pour faire partager son opinion à ses collègues et les amener à modifier les programmes en conséquence. Un premier échec ne l'a pas rebuté et il se dispose à tenter un nouvel effort le mois prochain. Voilà une persévérance qui indique la ferme détermination d'arriver à son but et qui ne peut manquer de l'atteindre.

A en juger par la publicité qu'il donne à son projet, le Dr Patrick estime vraisemblablement qu'il sera soutenu par une notable partie de la population et que ses chances de succès sont plus grandes aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamai été. L'exposé des motifs qui le poussent à agir est intéressant. Anglo-protestant, il ne se laisse guider par aucune sympathie extraordinaire pour les catholiques et les Canadiens français; il recherche uniquement les meilleurs intérêts de ses compatriotes canadiens-anglais et l'accomplissement de la mission qui incombe à l'Université. Celle-ci doit former ses étudiants en vue du "service national" et l'une des formes les plus claires du service national est de développer chez les Canadiens le sens de la solidarité nationale, d'après lui.

Mais la solidarité nationale, lorsqu'il s'agit des deux grandes races du Canada, ne peut reposer sur la fusion ou l'assimilation, que le Dr Patrick qualifie de chimère. Les Canadiens français ne sont pas des immigrants et leur langue, pas plus que l'anglais, n'est une langue étrangère au pays.

"La solidarité nationale canadienne doit être basée sur une reconnaissance franche et sans réserve du fait incontestable que le Canada est et sera toujours un pays à deux cultures et à deux langues."

Or c'est ici qu'éclate l'infériorité des Canadiens anglais, dont les chefs sont incapables de communiquer avec leur compatriotes d'origine française dans leur propre langue. La solidarité nationale existera au pays seulement le jour où les chefs de la pensée canadienne-anglaise, incarnant en eux-mêmes le principe du bilinguisme, seront en mesure de parler les deux langues, tout comme leurs collègues canadiens-français. Autrement dit, l'enseignement de l'Université, pour être national, doit être bilingue. Ce n'est pas ainsi que raisonnent les partisans de la fameuse école dite nationale. Pour eux, au contraire, le caractère national entraîne l'unilinguisme. *One flag, one language, one school!* Voilà où peut conduire la méconnaissance de l'histoire jointe à un obstiné parti pris.

Les suggestions du Dr Patrick, comme il le fait remarquer lui-même, visent uniquement les programmes universitaires. L'école primaire est ici hors de cause. Le débat se trouve ainsi transporté sur un terrain entièrement nouveau. Les plus farouches adversaires du français à l'école ont toujours protesté de leur sympathie à l'égard de notre langue, affirmant qu'ils n'avaient aucune objection à ce qu'elle figure largement au programme de l'enseignement supérieur. La motion du Dr Patrick devrait donc rallier leurs suffrages.

Restent ceux qui se refusent à admettre toute reconnaissance officielle du français en dehors de la province de Québec. La réforme proposé ne vise à rien moins, en effet, qu'à consacrer ce principe. Va-t-on entrevoir le spectre redoutable de la "French domination"? Le Dr Patrick prévient l'objection : *"Si jamais la domination politique des Canadiens français arrive dans ce pays, dit-il, elle sera basée sur la force intellectuelle et non sur la force du nombre; car l'homme qui possède deux véhicules pour transmettre ses pensées — toutes choses égales d'ailleurs — a un avantage intellectuel, et par conséquent un avantage politique, sur celui dont les pensées n'ont qu'un véhicule à leur disposition."*

Quel accueil le sénat de l'Université—puisque, après tout, la décision dépend de lui seul—réserve-t-il à la proposition qui va lui être soumise? Il est difficile de le prévoir. Certains indices nous inclinent pourtant à l'optimisme. Il semble bien que l'on est dores et déjà décidé à faire plus et mieux que par le passé, à l'Université de Saskatoon, sur le chapitre du français. Récemment, en effet, les autorités, ayant à choisir un nouveau titulaire pour la chaire de français, ne s'adressaient-elles pas à cette fin à l'Université Laval? Voilà une preuve de bonne volonté que nous ne saurions méconnaître.

Quoi qu'il en soit du sort immédiat de la motion du Dr Patrick, l'idée lancée dans le public, sous l'autorité de son nom, ne peut que produire, tôt ou tard, des résultats bienfaisants.

Donatien FREMONT.

SOCIETE ST-JEAN BAPTISTE

Sous la présidence de M. J.-A. Cusson, échevin, la société St-Jean-Baptiste de St-Boniface a tenu, dimanche dernier, une assemblée très importante.

Il est clair que les membres de l'exécutif de cette société veulent mener cette année une campagne très active de recrutement et d'organisation.

La fête nationale sera célébrée avec éclat le 24 juin prochain et l'on est à préparer un programme complet.

Nous invitons tous nos compatriotes à se rendre aux assemblées de la société en plus grand nombre que par le passé.

Ne nous laissons pas mourir!

Le temps actuel est un peu à l'apathie; la guerre, les temps difficiles, le long et froid hiver ont fatigué toutes les énergies; reveillons-nous quand même!

Nous traversons une époque sérieuse; il nous faut plus de vigueur que jamais.

Oublions les petites querelles du passé; critiquons charitablement et acceptons la critique avec douceur; surtout unissons-nous!

Rendons-nous en nombre à l'assemblée convoquée pour le 9 mai, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface à 1.30 heure après-midi.

LE CHIEN ET LE CHAT

Pataud jouait avec Raton;
Mais sans gronder, sans mordre, en camarade, en frère.
Les chiens sont bonnes gens; mais les chats, nous dit-on,
Sont justement tout le contraire.
Aussi, bien qu'il jurât toujours
Aussi, bien qu'il jurât toujours
D'avoir fait patte de velours,
Raton, et ce n'est pas une histoire apocryphe,
Dans la peau d'un ami, comme fait maint plaisant,
Enfonçait, tout en s'amusant,
Tantôt la dent, tantôt la griffe.
Pareil jeu dut cesser bientôt ;
"Eh quoi! Pataud, tu fais la mine?
Ne suis-je pas ton bon ami?
—Prends un nom qui convienne à ton humeur maligne,
Raton, ne sois rien à demi,
J'aime mieux un franc ennemi
Qu'un bon ami qui m'égratigne."

ARNAULT.

LA FRANCE SE SOUVIENT DES HEROS CANADIENS

Québec.—L'hon. Rodolphe Lemieux et Mme Lemieux sont de retour de leur voyage d'Europe; ils sont ici les hôtes de sir Louis Jetté, père de Mme Lemieux. Au cours d'une entrevue M. Lemieux a déclaré qu'il revenait d'un glorieux pélerinage. La France, dit-il, conserve soigneusement la mémoire des soldats canadiens qui sont morts sur le champ de bataille. Quand j'eus mis pied à terre, sur le sol de France, je voulus me rendre immédiatement, avec Mme Lemieux et mes deux filles, au cimetière où repose le corps de mon fils à côté de tant d'autres qui ont été tués au même endroit. Quand nous entrâmes dans l'église le curé demandait à ses fidèles de prier pour le repos de l'âme des héros du Canada. Cette parole me fit du bien au coeur. Ce n'est pas le seul témoignage d'admiration que j'aie entendu, continue M. Lemieux, et il rapporte le cas de Franqueville, un Français qui a visité notre pays lors du congrès eucharistique. Le gouvernement l'avait indemnisé, en partie, des pertes qu'il avait subies pendant la guerre; il refusa d'abord l'offre généreuse du gouvernement français, mais devant sa persistance, il décida de faire don du montant au gouvernement canadien, en souvenir des héros morts au champ d'honneur.

En Angleterre, l'hon. M. Lemieux a reçu de M. Cambon, ambassadeur français, la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur qui avait été décernée à son fils. L'Hon. M. Lemieux retournera bientôt dans la capitale prendre son siège à la chambre des Communes.

EMBARRAS ALLEMANDS A UTILISER

Berlin.—Un rapport semi-officiel publié ici attribue à des officiers supérieurs de l'armée française, réunis ces jours derniers dans une conférence à Mayence, l'opinion que la ligne du Rhin est essentielle à la protection de la France contre les idées de revanche qui ont cours dans les cercles militaires allemands.

Il a été question, dit ce rapport, de la création d'un Etat tampon qui comprendrait dans ses limites la rive droite du Rhin y inclus le district industriel de Dusseldorf, la région de la Ruhr, Francfort et ses environs.

Tous les embarras de l'Allemagne, dit le rapport, devraient être mis à profit.

Il a aussi été convenu, à cette conférence, de diviser l'Allemagne en cinq ou six Etats ou républiques alliés à la Belgique. La France pourrait alors, en vertu de certaines clauses du traité de paix, s'avancer sur l'Allemagne et s'y fixer. Cette adroite politique permettrait à la France d'obtenir, dans l'espace d'une année ou deux, ce que veut le maréchal Foch: la frontière militaire du Rhin, avec la part des alliés ou de l'Allemagne contre une opposition sérieuse de des fortes têtes de ponts, sans rengne.

LEURS PIRES ENNEMIS

(La Presse)

Lorsque les ouvriers dressent la liste de leurs ennemis, ils oublient trop souvent d'y mettre les noms de certains camarades oublieux des engagements qu'ils ont pris librement avec leurs patrons et désobéissant aux ordres des unions sous la protection desquelles ils se sont mis.

Les unions ouvrières, comme toutes les autres associations, doivent reposer sur la bonne foi, la justice et le respect de la parole donnée, qu'il s'agisse d'un contrat écrit ou purement verbal. Du moment qu'elles renoncent à l'observance de cette règle, elles sont nécessairement vouées à l'insuccès. Car, enfin, les associations ouvrières qui se plaignent de l'injustice de autres classes n'ont pas le droit de pratiquer ce qu'elles reprochent à autrui. Tant qu'elles se borneront à revendiquer des droits légitimes, tant qu'elles se montreront disposées à exécuter à la sympathie du public, mais leur cause est perdue d'avance si elles souffrent dans leurs rangs des individus qui les déshoronorent en prêchant que les contrats faits avec les patrons, comme les ordres des officiers supérieurs de l'union, sont des choses qu'on peut fouler aux pieds, à seule fin de contenter au caprice, de satisfaire une vengeance ou de jouer un rôle bolcheviste.

Depuis quelque temps, aux Etats-Unis comme au Canada, nous avons été témoins de grèves déchainées par une poignée d'énergumènes qui ne respectent rien et qui semblent n'avoir d'autre mission en Amérique que de faire mousser les doctrines de Lenine. Il est temps que les associations ouvrières de l'Amérique désavouent la conduite de ces êtres dangereux et décrètent l'expulsion contre eux. Autrement, les bons ouvriers, qui sont la grande majorité, souffriront de la mauvaise réputation que les méchants travaillent à leur faire.

Tous ceux qui dirigent actuellement la grande armée du Travail savent qu'ils ne peuvent accomplir convenablement leur mission sans l'appui des autres classes. A eux donc de se conduire de façon à le mériter de plus en plus en faisant dispara tre des bataillons confiés à leur garde toutes les unités dangereuses..

TOUJOURS PLUS CHER

(La Presse)

Les statistiques officiels sur le coût de la vie sont de moins en moins encourageantes. De mois en mois, il en coûte toujours plus cher pour vivre, et l'on n'entend pas dire que le gouvernement, qui constate cette situation alarmante, ait l'intention de se mettre sérieusement à l'oeuvre pour la faire cesser.

Le ministère du Travail nous apprend, en effet, que le budget d'une famille moyenne, dans soixante villes du pays, a été, d'après une statistique fort peu libérale, de $15.98 pour le mois de mars, contre 15.77 pour février, $13.0(pour mars 1919 et $7.68 pour mars 1914. Et ce qui est extraordinaire chez une administration qui ne fait rien pour empêcher l'odieuse spéculation des profiteurs, c'est qu'elle avoue que les prix de certains articles accusent une hausse constante, considérable, sans que rien paraisse la motiver, si ce n'est la cupidité des intermédiaires spéculateurs.

On fait remarquer, en outre, que les seuls articles qui n'ont pas coûté plus cher, en mars, sont le beurre, les oeufs et le lait; mais on

(A suivre sur la page 4)

NOS HOMMES FORTS

(*Par A. N. Montpetit*)

(Suite)

PETRUS LABELLE

Laissez-moi maintenant vous esquisser une scène vraiment patriarchale, dont M. Petrus Labelle fut un des acteurs, s'ils n'en fut pas le héros.

Le père de MM. Petrus Labelle, Jean-Baptiste, Auguste et Joseph Labelle dépassait de quelques années la cinquantaine. Il avait laissé derrière lui, bien loin, trop loin, pour que ses fils eussent été témoins de ses prouesses, la réputation d'un lutteur incomparable. Cette réputation avait duré, sans qu'il prît la peine de la soutenir par de nouveaux exploits.

C'était un jour de l'an. Ses fils, arrivés à l'âge d'homme se trouvaient de grand matin réunis à la maison paternelle. La bénédiction traditionnelle une fois demandée et donnée, le père leur dit: "Maintenant, mes enfants, je veux vous accorder à chacun de vous une faveur, suivant mes moyens bien entendu. Vous êtes du reste, assez raisonnables pour ne rien demander que je ne puisse vous donner.

"Toi, Jean-Baptiste, que désires-tu?

—Je désire, papa, que vous me permettiez de me marier, dans le courant de l'année?

—Avec qui comptes-tu te marier?

w Avec Héioïse Leclerc, papa.

—C'est une jolie fille et une bonne enfant. Marie-toi et je serai content.

—Et toi, Auguste?

—Moi, je voudrais que vous me donneriez une entreprise, une église ou une grande bâtisse à construire à mon profit.

—Tu est jeune, mon cher Auguste, mais le coeur ne te manque pas, la capacité non plus, tu auras ton entreprise.

—A ton tour Petrus.

Petrus avait alors vingt ans. Il était d'une forte carrure, d'une agilité bien rare. Comme lutteur, il n'avait pas encore rencontré son égal. On disait de lui. "Il va relever le père." Seule la renommée de son père planait au-dessus de la sienne. Sans en être jaloux, il était toutefois fort intrigué de savoir, si, bien vrai, son père avait pu être aussi fort que lui. Aussi, en s'tendant dire, "A ton tour Petrus", il n'hésita pas. Se jetant aux genoux de son père, il lui dit: "Pardon papa! pardon d'avance pour ce que je vais vous demander?

—Et qu'est-ce que ça peut donc être de si extraordinaire.

Le coeur ému, la voix altérée, Petrus reprit :

"La seule faveur que je vous demande, et je vous la demande à genoux, c'est de vouloir bien colleter avec moi.

Le bon père Labelle, en relevant Petrus et riant de bon coeur, lui dit: "Mais tu es trop jeune mon cher Petrus; tu dois, du reste avoir autre chose à me demander?"

—Pardon papa, je ne vous demande que cela.

—Tu y tiens à tout prix?

—J'y tiens, de préférenceà toute autre chose.

—Alors, soit! il ne sera pas dit que je t'aurai refusé, lorsque j'ai accordé à tes frères, suivant leurs désirs. Je ne me suis pas colleté depuis vingt ans, mais je dois m'en rappeler encore assez, pour te donner la leçon que tu demandes.

—Ce n'est pas une leçon que ..

—Ta! Ta! tu ne sais pas ce que tu dis. Allons est-tu prêt?

Et le père et le fils se saisirent à bras le corps, tendirent les muscles de leurs jarrets nerveux, roidirent leurs bras. Alors, le père dit "Y es-tu"? "J'y suis." Et v'lan! le fils roula par terre.

Il se relevait aussitôt, un peu penaud, mais protestant qu'il avait été pris par surprise, que ce coup là ne devait pas compter.

—Comme tu voudras, mon enfant, mais soyons vifs, car le déjeûner refroidit.

Nouvelle prise, nouveaux enlacements.

—Es-tu bien prêt cette fois, reprend le père?

—Oui, ça y est.

—Bien sûr?

—Oh! pas d'embarras.

Et vlan! Petrus roulait à terre pour la seconde fois.

Vous êtes mon maître, dit-il humblement à son père, en se relevant.

Allons déjeûner maintenant, mes enfants, et ne dites jamais à personne que je me suis colleté avec Petrus aujourd'hui. Mais je t'oubliais, mon cher Jo. Que vas-tu me demander toi?

—Après Pétrus, ma foi! il ne me reste plus qu'à vous demander le fouet, ce me semble.

—Le fouet! eh bien! c'est bon, tu l'auras, mais j'y ajouterai le cheval, la voiture et le harnais—et comptes-bien que tu seras bien moins favorisé que ne l'a été ton frère Petrus.

—Je ne suis pas jaloux, papa. Je vous remercie pour le fouet et surtout pour la mèche que vous y mettez.

Puisque j'ai parlé de lutteurs, il me faut bien dire un mot de Rabasson.

Rabasson arrivait à Paris, en 1851 ou 52, venant, on ne sait d'où, apportant son talent à ce grand foyer d'admiration, doù rayonne incessamment la gloire, sur le reste du monde. Il venait disputer au Terrible Savoyard, à l'illustre Arpin à l'Ours des Pyrénées, le titre de champion des lutteurs de l'Europe, que ceux-ci s'enlevaient à tour de rôle, suivant les chances ou les accidents du jour. Rabasson était jeune, presqu'imberbe; à peine comptait-il vingt-cinq ans. Dès qu'il parut sur la scène, en face du Terrible Savoyard, sa rare beauté physique, la souplesse et la grâce de ses mouvements lui valurent toutes les sympathies se mêlait tout d'abord, un sentiment de pitié, presque de compassion. On le trouvait si petit! et de fait, il paraissait presque grêle, en face du Terrible Savoyard, masse colossale de chairs et de muscles dont il semblait que le poids seul eût dû suffire à le terrasser.

La lutte s'engagea, sans l'intérêt du doute, de la part des spectateurs, mais ils n'en restèrent pas longtemps là. Dès la première passe, Rabasson fit preuve qu'il était maître-passé dans sont art.

Le Savoyard, défendant sa gloire, à longs bras acquise, ne ménagea guère son adversaire. Ereintements, saccades, torsions, il essaya de tout, mais sans succès. Rabasson ne fléchissait, ni ne bougeait, ni ne ployait, il supportait l'assaut presque sans effort, se contentant d'y résister.

Bientôt le spectacle changea, et l'intérêt grandit autour des lutteurs. Après s'être laissé tâter, Rabasson tâta à son tour. D'assailli qu'il était, comme tout débutant doit l'être, il se fit assaillant. Chacun avait admiré sa force de résistance et le reconnaissait digne de lutter contre le Terrible Savoyard. Lui, Rabasson, fort de cette épreuve, souriait à la foule, se rengorgeait presque, tant il était sûr de vaincre.

A la seconde passe, il n'hésita pas à prendre le bras, et du premier effort, il enleva et renversa le Terrible Savoyard.

Les deux lutteurs s'étant retirés, le public les rappela—Rabasson reparu; seul sur la scène. Le Savoyard, s'avouait vaincu.

Tour-tour, l'illustre Arpin et l'Ours des Pyrénées luttèrent contre Rabasson. Tous deux furent terrassés comme l'avait été le Terrible Savoyard. En sorte que, peu de jours après son entrée à Paris, Rabasson était devenu une célébrité; il avait le titre de champion des lutteurs de l'Europe.

Malheureusement, ce titre rapportait peu de bénéfices et Rabasson goûtait moins la gloire que le bien-êare. Mais il vivait dans un temps où l'on tenait à se rendre compte de tout, en France; c'était quelques jours, quelques heures avant l'Empire. On s'approcha de lui, pour l'examiner, le palper, l'analyser, et, observation faite, des experts constatèrent que cet homme tenait sa force prodigieuse, de l'harmoniie de ses proportions. Il était parfaitement fait dans toutes les parties de son corps et naturellement, toutes les parties étaient parfait. Dès lors, les artistes s'en emparèrent, et Rabasson se laissa peindre, graver et sculpter à leur gré, moyennant l'honnête considération de dix francs l'heure. Il eût ainsi, jusqu'à huit et dix heures de pose, chaque jour; il apprit des artistes, un art qu'ils ne connaissent guères, l'art de s'enrichir en posant.

(A suivre)

Nouveau Directeur du Pacifique Canadien

Le capitaine W. J. Shaughnessy (à gauche) se servant pour faire la ventilation de son abri souterrain, au front, d'un appareil spécial capturé aux Allemands.

On a annoncé brièvement l'autre jour la nomination de l'hon. capitaine W. J. Shaughnessy au poste de directeur du Pacifique Canadien, pour remplacer l'hon James Dunsmuir de Victoria, C.A., qui a offert sa démission il y a quelque temps pour cause de santé.

Le capitaine Shaughnessy est l'unique fils de Lord Shaughnessy, qui fut pendant dix-neuf ans le président actif du Pacifique Canadien et qui est maintenant le chef du Bureau de Direction de cette compagnie de chemins de fer. Le nouveau directeur est avantageusement connu au Barreau de Montréal; il a fait ses études à l'université Laval de Montréal et à celle de Cambridge en Angleterre.

Il s'enrôla au commencement de la guerre, comme capitaine dans le 199ième bataillon irlandais, recruté à Montréal et ce fut lui qui fut chargé d'organiser la fameuse tournée que l'on fit faire en Irlande à ce bataillon. Lorsque le 199ième fut divisé pour servir de renforts à d'autres unités, le capitaine Shaughnessy passa en France et servit comme aide-de-camp du brigadier-général Simms, le représentant du Canada aux quartiers-généraux de l'armée britannique. Il fut ensuite transféré aux quartiers-généraux canadiens, où pendant plusieurs mois il fut aide-de-camp du lieutenant-général Sir Arthur Currie, le commandant du corps canadien en France.

Le capitaine Shaughnessy est revenu d'Europe il y a quelques semaines et il s'occupera désormais des devoirs de sa profession et de l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Des nettoyeuses. S'adresser à Quinton Dye Works Ltd., coins des rues Jessie et Daly, Fort Rouge. Télé. F. R. 2090.

ON DEMANDE—Teinturiers d'expériences S'adresser à Quinton Dye Works, coins des rues Jessie et Daly, Fort Rouge. Télé. F. R. 2090.

ON DEMANDE—Une servante générale, jeune fille ou veuve, pour 4 personnes. S'adresser à madame T. A. Bernier, 147 Avenue Provencher, Saint-Boniface.

L'ACCORD HOLLANDO-BELGE

Le Gouvernement belge a décidé, non sans hésitation et sans regret, de s'entendre avec la Hollande. La Belgique bénéficierait de quelques avantages économiques au point de vue de l'Escaut, des canaux Anvers-Moerdick, Gand-Terneuzen, Escaut-Meuse-Rhin. Mais du côté politique, elle n'obtiendrait rien d'autre que la constatation de la suppression de sa neutralité garantie.

L'Escaut resterait fermé à la Belgique en temps de guerre et la Hollande garderait les territoires arrachés par le traité de 1839. Donc les plus légitimes revendications de la Belgique ne recevraient pas le moindre semblant de satisfaction et le pays resterait ouvert à l'invasion par le Limbourg que la Hollande ne défendra jamais, que l'ennemi pourra toujours utiliser comme il le fit en 1914 et en 1918. Pour aller monter la garde sur le Rhin, les troupes belges doivent contourner le Limbourg hollandais, faire un long détour au lieu d'utiliser ce lambeau de territoire que les troupes allemandes traversèrent avec l'asentiment du gouvernement de LaHaye, en novembre 1918, ce qui rend l'occupation du secteur rhénan qui lui est assigné par le traité de Versailles, malaisée et onéreuse pour la Belgique.

L'opinion publique est très montée en Belgique, et soutient les deux ministres MM. Destrée et Renkin, qui ne sont pas ralliés à la manière de voir du Gouvernement. Ces hommes d'Etat ne veulent pas créer des difficultés au cabinet dont ils font partie, mais il leur a été impossible d'aller à l'encontre de leurs convictions. Et un certain nombre de députés paraissent disposés à soutenir qu'il vaut mieux attendre les quelques avantages économiques que procurerait l'accord immédiat, que de reconnaître et de sanctionner définitivement les spoliations dont leur patrie a été la victime dans le passé.

La situation du Gouvernement belge est des plus embarrassantes. Ce n'est pas de gaîté de coeur qu'il abandonnera ses revendications, mais il n'a pas été soutenu par les Alliés. La Belgique a été la victime des chimères wilsonniennes que les Etats-Unis se refusent à ratifier et la partie prépondérante de l'Angleterre dans la direction des affaires extérieures s'est plutôt rangée du côté de la Hollande.

En 1914, la Belgique n'a mis aucune condition à son entrée dans le conflit; elle a agi avec une loyauté que d'aucuns qualifient aujourd'hui de candeur. Qui aurait le courage de lui reprocher sa droiture? Que ne lui eût-on pas promis alors si elle avait dit : "Je prends les armes contre l'Allemagne qui menace le monde, mais il me faut telles et telles garanties de sécurité pour l'avenir."

Maintenant que la tourmente est passée, l'Angleterre semble avoir repris à l'égard de la Belgique sa politique de 1831; et voici qu'arrive d'outre-Manche une thèse pour le moins singulière. Dans un ouvrage qui fait du bruit, M. Keynes soutient qu'il faut reviser le traité de Versailles et diminuer, notamment, ce qui a été attribué à la Belgique. L'auteur ayant participé à la Conférence de la paix semble, pour un public non averti, parler en connaissance de cause; il prétend que les dommages subis par la Belgique ont été exagérés; il ne tient aucun compte de ce que ce pays a été occupé à peu près entièrement et que sa population a souffert des prélèvements financiers et des réquisitions de l'ennemi. L'industrie, à l'exception des houillères, a été ruinée. Sans doute la partie ravagée par la bataille n'est-elle pas aussi importante qu'en France; mais la dévastation pour n'être pas continue sur son sol n'en est pas moins réelle et les phrases de M. Keynes n'y peuvent malheureusement rien changer.

Ce sont des Commissions qui règlent l'importance des dommages; pourquoi M. Keynes prétend-t-il substituer à leurs travaux son opinion personnelle qui n'est basée sur rien de sérieux? Comment lui est-il possible de dire, tout de go, que les revendications ne peuvent se justifier à plus de douze milliards et demi. Sans doute pour cela commence-t-il par exclure les dommages mobiliers, les dommages de personnes, les pertes financières et les emprunts. Quant à sa façon d'évaluer les pertes immobilières elle est fantaisiste et puérile. Tout son calcul repose sur des présomptions et sur des statistiques inexactes et incomplètes, dépourvues d'autorité. Il invoque aussi le revenu cadastral qui, avant la guerre, représentait le tiers, le quart et même le cinquième du revenu réel et qui, aujourd'hui, correspond au dixième, tout au plus, de la valeur locative. En admettant le monde de calcul arbitraire de l'auteur anglais, mais en l'adaptant à la réalité d'avant-guerre, il faudrait déjà multiplier par trois le résultat auquel il est arrivé.

Dans la question des marks, sur laquelle il éprouve le besoin de revenir, son argumentation n'est pas plus sérieuse. Il parle comme s'il ignorait tout de ce qui a été décidé à la Conférence de la paix, à laquelle pourtant, il assistait.

Un livre comme celui de M. Keynes ne paraîtrait pas en France sans soulever des protestations véhémentes. La France a gardé pour la Belgique une amitié qui, en Angleterre, n'existe plus guère qu'à l'état de souvenir. Mais à l'occasion de ses revendications vis-à-vis de la Hollande, le gouvernement du roi Albert a éprouvé, du côté français, quelque déception. Tandis que de hautes compétence incontestée reconnaissance personnalités, des hommes d'une sent, en France, le besoin d'une alliance solide avec la Belgique et la nécessité impérieuse d'une défense commune, on sait, et c'est le secret de polichinelle, dans les chancelleries, qu'un diplomate arrivant à La Haye s'empressa de dire, comme dón de joyeuse entrée à la Cour hollandaise; Nous lâchons la Belgique! Un tel propos, lâché par un représentant officiel, n'était assurément pas fait pour amener M. Van Karnebeck à des sentiments de conciliation vis-à-vis de ses voisins du Sud. Toutes les négociations qui suivirent furent influencées par cette déclaration aussi désinvolte qu'intempestive. Il faut dire que les négociations relatives à la livraison de l'ex-Kaiser ne furent pas conduites avec beaucoup de sérieux, mais cela n'empêche pas que la Belgique ne subisse de ce chef un affaiblissement considérable dans les discussions en cours.

E "lâchant" la Belgique dans les questions du Limbourg et de l'Escaut, on lâche aussi la France, car on a prouvé à maintes reprises que ces questions sont d'ordre international tout autant que belge. Souhaitons qu'on n'ait jamais à le regretter et que l'Angleterre, malgré la mer qui la sépare de nous, ne s'aperçoive jamais qu'en "lâchant" la Belgique elle s'est "lâchée elle-même."

Voilà ce qui a rendu la position du Gouvernement belge extraordinairement difficile dans un débat où est engagée, non seulement la sécurité du pays, mais celle de l'Europe occidentale. S'il avait été soutenu, s'il avait encore maintenant l'assurance de n'être pas seul, abandonné à lui-même, peut-être estimerait-il qu'il n'est pas trop tard pour maintenir les revendications nationales et répondre aux légitimes espérances du pays.

L'opposition qui grandit contre un accord dont la dignité du peuple belge se trouverait profondément blessée, ouvrira-t-elle enfin des yeux qui sont restés obtinément fermés jusqu'à ce jour? Nous n'osons l'espérer, mais il est certain que l'opinion publique, en France, partagera les sentiments de douleur et d'humiliation qui agitent en ce moment la Belgique, non seulement parce que la France est généreuse, mais aussi parce qu'elle sentira menacée dans sa sécurité.--Maurice des Ombiaux.

COMMENT EVITER LES MAUX DE DOS

Ce qu'en dit Mme Lynch, d'après son expérience.

Providence, R. I.—"J'étais épuisée, nerveuse, avec maux de tête; j'avais toujours mal dans le dos. J'étais fatiguée et sans ambition. J'avais pris une foule de remèdes sans effet sur moi. Un jour je lus quelque chose au sujet du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et ses effets sur d'autres femmes. Je l'essayai. Ma nervosité et mes maux de tête et de dos sont disparus. J'ai engraissé et je suis très bien. Je recommande sincèrement, à toute femme qui souffre, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham."—Mme ADELINE B. LYNCH, 100 rue Plain, Providence, R. I.

Les maux de dos et la nervosité sont des avertissements de la nature, qui indiquent un dérangement des organes ou un état de santé délabrée qui souvent entraîne des maladies plus graves.

Les femmes dans cet état ne devraient pas se négliger, mais plutôt profiter de l'expérience de Mme Lynch, et essayer ce célèbre remède aux racines et herbages, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham,—et écrivez à Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass., pour conseils spéciaux.

SOIREE FRANCAISE

La soirée récréative donnée au Collège de Saint-Boniface au profit du fond de construction du monument qui doit être élevé à la mémoire des soldats français de l'Ouest Canadien morts au champ d'honneur a été un véritable succès.

La salle était remplie au point qu'un grand nombre de spectateurs ont été obligés de se tenir debout.

Les organisateurs de la soirée méritent nos félicitations, et surement ils doivent être satisfaits de la réponse qui leur a été faite par la population de langue française de St-Boniface et Winnipeg.

Le souvenir de ceux qui sont morts pour la civilisation sera perpétuée à St-Boniface d'une manière digne et notre population aura prouvé qu'elle n'oublie pas.

PARTIE DE CARTES

Dimanche prochain, 2 mai, à (à la salle Lavoie) 8 heures p.m. grande partie de cartes par la fanfare "La Vérendrye". Cette partie sera la dernière de la saison. Bonne musique. Beaux prix.

NOTICE

Notice—Maintenant et après cette date, je ne serai pas responsable des dettes faites par d'autres personnes que moi-même.—Alfred Moreau.

(Suite de la 1ère Page)

se garde bien de dire que ces produits ont été payés, durant l'hiver, beaucoup plus cher que jamais, surtout le beurre et les oeufs, et que le prix du lait, sans cesse à la hausse depuis quelques années, sera plus élevé l'été prochain qu'il ne l'était l'an dernier, à cette saison.

Les oeufs et le beurre sont à la baisse, il est vrai; c'est d'ailleurs la saison où le fléchissement des prix se produit pour ces denrées, quoique ce fléchissement tende de plus en plus, grâce à l'accaparement, à devenir un phénomène. Cependant, si le commerce devait suivre son cours normal, ces deux articles de consommation devraient être vendus moins cher encore qu'on en exige du consommateur; cela est particulièrement vrai pour le beurre. Les dernières statistiques officielles nous informent, en effet, que les entrepôts regorgeaient de beurre, au 1er avril, l'augmentation sur la période correspondante de l'an dernier étant de 122 pour cent, pour le beurre de fabrique, et de 21 pour cent, pour le beurre de ferme.

L'accaparement est manifeste, et les autorités fédérales laissent faire; à peine si le Tribunal de Commerce donne, de temps en temps, signe de vie. Quand il parle, maintenant, c'est tout simplement pour nous prévenir que les prix des denrées de première nécessité vont monter; c'est ce qui est arrivé pour le sucre, c'est ce qui arrive pour le lait et c'est ce qui arrivera peut-être, bientôt, pour le pain, le Tribunal de Commerce s'étant mis en frais de nous démontrer qu'il en coûte plus cher à Montréal qu'à Hamilton pour le fabriquer.

Après cela, pourquoi ne pas être satisfaits de l'action bienfaisante du Tribunal de Commerce ou du gouvernement qui l'a nommé, pour n'avoir pas, lui, à déplaire à ses amis les profiteurs?



SOUMISSION POUR CHARBON

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, mercredi, le 19 mai 1920, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans les provinces d'Alberta, de Manitoba et de Saskatchewan, lesquelles doivent être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral, Alberta, Manitoba, Saskatchewan."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumission en s'adressant à l'acheteur, ministère des Travaux publics, Ottawa, et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons d'emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunts de guerre et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 19 avril 1920.

—Parlons donc de votre descendance aristocratique. Mon père avait une génération de 10,000 sous lui.

—Ah! était général?

—Non, pas exactement.

—Entrepreneur général?

—Non, il était aéronaute.

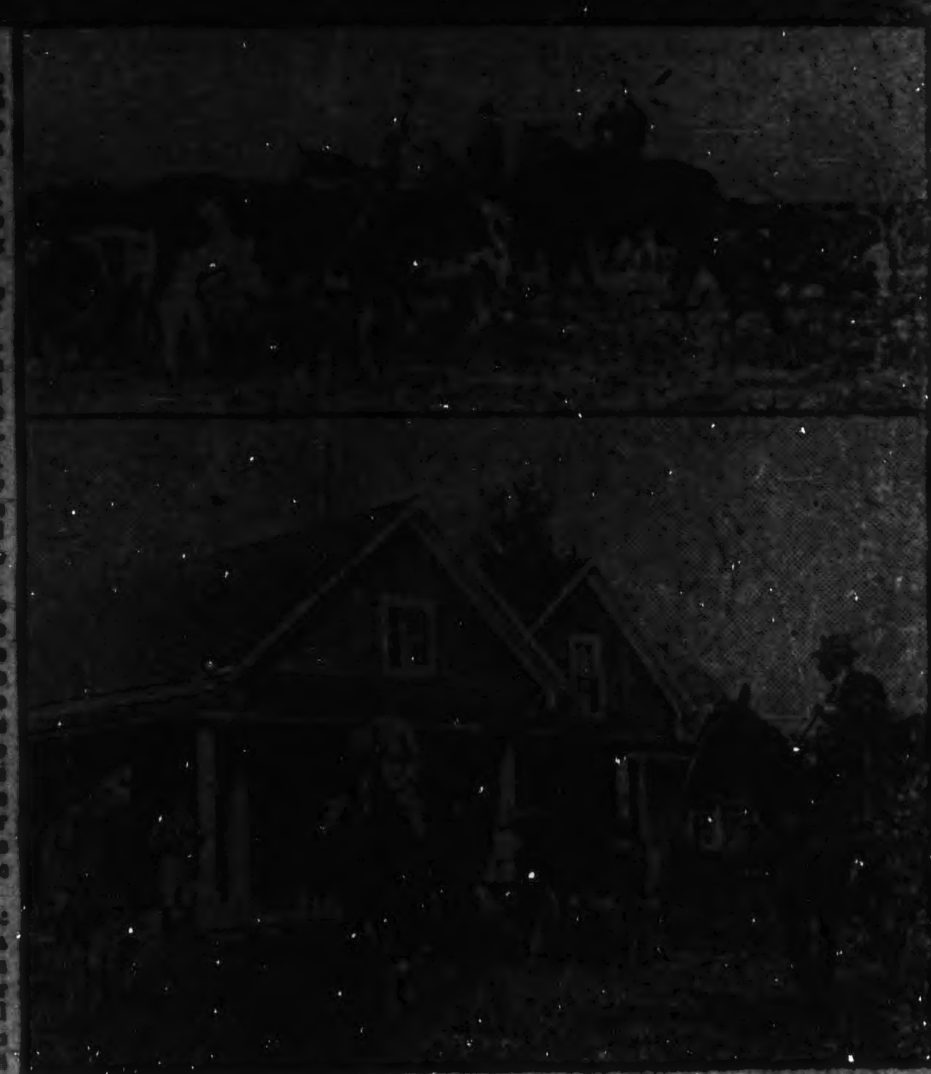
ON DEMANDE

Des personnes pour leur donner des privilèges. Dabord qu'est-ce qu'un privilège? C'est d'avoir ou de se servir d'une chose bien ou de bon, c'est-à-dire une chose advantageuse que les autres n'ont pas. Le privilège que je possède est de pouvoir vendre les fameuses bicyclettes Massey, fabriquées par la Cie C. C. M. Ce privilège que je vous offre est de pouvoir vous en fournir. Oh, mais quelqu'un va dire mais c'est de la réclame, mais sans doute, mais ça n'est pas moins vrai que ce sont des privilèges, d'abord vis-à-vis de moi. Saves-vous qu'il y a seulement qu'un marchand par ville qui à le droit de vendre la bicyclette Massey et c'est moi qui en ai le privilège pour Saint-Boniface. A Winnipeg il y a seulement qu'un marchand qui puisse le vendre et c'est le plus ancien, pendant que d'autres marques sont vendues par n'importe qui veut en vendre; mais vous allés me demander la bicyclette Massey est elle meilleure que les autres? Je vous répondrai oui. C'est la machine forte honnête et bien faite dont le département de police de Saint-Boniface se sert exclusivement, ainsi le faisait le département de police de Winnipeg avant qu'il ait adopté la motor-cyclette. C'est aussi la machine qui a été choisie par le gouvernement Australien pour leurs soldats cyclists dans la grande guerre. Donc voilà certainement un privilège pour moi, et cela doit être un privilège pour vous aussi: si vous en aves des doutes venez me voir et je vous donnerai de plus ample détail. Disons en passant que ces machines ne sont pas plus chères que n'importe quelle autre machine et je vous les garanties.

JEAN VULLIEZ, (Seul Concessionnaire)
74, Provencher, Saint-Boniface.

Un "Rancher" Royal en Alberta





(1) L'Habitation au "Ranch" de Beddingfield. (2) Le Prince se promenant parmi les troupeaux de George Lane. (3) Le Prince et George Lane partant pour une excursion à dos de poneys.

L'intérêt que porte le prince de Galles à tout ce qui concerne le Canada a été démontré de multiples façons durant le récent séjour du jeune héritier de la couronne dans notre pays, cependant, de toutes les preuves qu'il en a données, il en est une qui indique bien sa claire vision et l'importance qu'il attache aux choses de l'agriculture.

Les journaux ont annoncé dans le temps la visite de son Altesse au "ranch" de George Lane à High-River, Alberta, où deux jours durant, il vécut la vie au grand air, parcourant la prairie à cheval au milieu de troupeaux immenses de bêtes à cornes et s'associant aux cowboys dans leurs travaux journaliers. Ce fut peut-être de tout son voyage, le seul vrai repos qu'il goûta, après toutes les réceptions officielles auxquelles il dut se prêter, partout où il s'arrêta de l'Atlantique au Pacifique.

Charmé par tout ce qu'il vit sur cette immense ferme et enthousiasmé par ce qu'il apprit du succès qui a couronné les efforts de George Lane depuis que ce dernier s'est établi dans cette partie de l'Alberta, où il est devenu le plus gros éleveur de la province, sinon de tout le Canada, le prince décida de placer lui aussi des capitaux dans une entreprise du même genre, en se portant acquéreur d'un "ranch" qui réunirait les conditions requises pour pratiquer l'élevage avec succès.

Une magnifique occasion s'offrait: à côté de la propriété de George Lane, la ferme Beddingfield, bien connue dans la région comme très propice pour garder les bestiaux, était à sa disposition. Il l'acheta immédiatement et chargea un intendant d'y surveiller ses intérêts en attendant qu'il puisse lui-même à son retour en Angleterre, y diriger les opérations d'élevage.

Ce sont des photographies prises au "ranch" de Beddingfield que nous publions aujourd'hui. On peut voir que la maisonnette, quoique n'ayant rien de royal en apparence, n'en est pas moins proprette et pourvue, paraît-il, de tout ce qui caractérise une habitation moderne. S'il lui est donné de revenir au Canada, il n'y a aucun doute que le prince de Galles aimera à se rendre sur son domaine lointain pour y goûter pendant quelque temps de la vie de "gentleman rancher".

On dit que le prince a l'intention d'élever à Beddingfield des moutons et des bestiaux pur-sang et qu'à cette fin il va faire expédier d'Angleterre des bêtes de race pour la reproduction. Déjà il y a sur la propriété plus de 400 chevaux et 150 têtes de bétail. Le "ranch" est admirablement pourvu de tout ce qui est nécessaire pour assurer la réussite d'une entreprise d'élevage; situé à quelques soixante milles de High River, dans un district desservi par le Pacifique Canadien, il s'y trouve sur ses 1600 acres de superficie, de vastes et verdoyants pâturages, de même que de l'eau en abondance pour abreuver les animaux. Les Rocheuses s'élèvent dans la direction ouest et portent bien haut leurs cimes ennéigées que l'on peut facilement apercevoir de la ferme par les temps clairs.

LES PROVINCES DE L'OUEST AU "CINEMA"



(1) Champ de blé albertain.
(2) Banff, au sein des Rocheuses.
(3) Un canal d'irrigation.

On exhibe actuellement dans certaines régions des Etats-Unis une série de vues cinématographiques montrant les diverses phases de la vie rurale dans les provinces des prairies canadiennes, mais à un point de vue quelque peu différent de celui sous lequel le public a été jusqu'ici habitué à considérer cette intéressante partie de notre pays. Préparées à la suggestion du département des Ressources Naturelles du Pacifique Canadien, ces vues font voir sous une forme pratique, l'existence qui est aujourd'hui faite aux fermiers de l'ouest; elles traitent de la culture mixte, de la culture par l'irrigation, de l'industrie laitière et des conditions nouvelles créées par l'évolution économique de ces provinces.

Une pellicule traite spécialement de l'irrigation et des avantages que ce mode de culture offre aux fermiers; elle montre la préparation du terrain pour l'irrigation, la circulation de l'eau sur le sol, la récolte des grains et de l'alfalfa et les animaux de la ferme au pâturage. On voit ensuite le grand barrage de Bassano, servant à alimenter le bloc d'irrigation du Pacifique-Canadien à même les eaux de la rivière Bow; ce barrage est le plus important de son genre dans le monde entier et en voyant se dérouler sur l'écran l'immense et solide structure de béton, il nous vient tout de suite à l'idée que la compagnie qui a accompli ces travaux, doit nécessairement avoir une confiance illimitée dans l'avenir de l'entreprise.

La pellicule sur l'industrie laitière fait voir les progrès rapides de celle-ci en Alberta au cours des dernières années; on montre les vaches au pâturage, le trayage, l'écrémage, la fabrication du beurre, l'empaquetage et l'expédition de cette importante denrée alimentaire sur les marchés d'Europe ou vers la côte de l'océan Pacifique. Les stations installées par le gouvernement pour faire l'essai du beurre et en fixer la qualité pour la vente, et toutes les méthodes modernes en usage, soit pour l'embouteillage ou la livraison du lait aux résidents des villes, indiquent que ces nouvelles provinces ne négligent rien pour promouvoir l'industrie laitière chez elles.

Mais le fermier ne travaille pas continuellement là-bas: au contraire, l'existence qu'il mène offre aussi d'agréables diversions après les heures de labeur. Une pellicule montre une jolie ferme avec ses dépendances; le père et la mère ont terminé leurs travaux quotidiens et sont entourés de leurs enfants revenus de l'école voisine; ils projettent d'aller tous ensemble à la grande foire de Calgary. On les aperçoit plus tard se mêlant à la foule réunie sur le terrain de l'exposition; ils visitent les divers stands, voient les courses d'autos et de chevaux, admirent les animaux de race en exhibition et reviennent ensuite chez eux après avoir passé une très intéressante journée. Plus tard, au milieu de la belle saison, ils se rendent dans un des nombreux endroits de villégiature de leur province, sur les rives d'un lac où la pêche est abondante, la plage excellente et le canotage à la portée de tous. S'ils désirent faire un stage au sein des majestueuses montagnes Rocheuses, Banff n'est qu'à quelques heures de distance par chemin de fer; les vues de cet endroit que l'on projette sur l'écran, font voir des paysages uniques de pics, de glaciers et de verdoyantes vallées, qui donnent aux spectateurs le désir d'aller admirer de leurs yeux cette contrée superbe que l'on peut comparer avantageusement aux plus belles parties de la Suisse et du Tyrol.

Les fermiers de l'Ouest et surtout ceux de l'Alberta, ne mènent certainement pas la monotone existence que l'on croit généralement et le fait qu'ils ont à leur disposition tous les avantages de passer agréablement leurs loisirs, est comme on le voit, amplement démontré par ces vues cinématographiques.



CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif, par pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront faites, la Cité émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la cédule ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas Six (6) pour cent par année, et à un pour cent (1%) par année de moins que ce taux sur le placement du Fonds d'Amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent (4½) par année.

Dans le cas de trottoir la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où le trottoir sera construit.

Dans le cas de l'égout la cotisation de $4.00 par pied de frontage sera prélevée sur les propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où l'égout sera construit pour le coût de la construction du dit canal d'égout.

Et moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces améliorations et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les améliorations projetées et les rues ou parties de rues sur lesquelles ces travaux seront exécutés, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée pour en payer le coût sont respectivemnt comme suit:

Période de cinq ans

Un trottoir 4 pieds 8 pouces de largeur en madriers, sur le côté Est de la rue DeLamorénie, de l'avenue Hamel à la limite sud du Lot 12 bloc 3 Plan 1557. Coût approximatif $512.50.

Période de dix ans

Un pavage de 16 pieds de largeur, en béton sur la rue Messier, de la rue Archibald à la voie du C. P. R. (Emerson Branch). Coût approximatif $2288.00.

Période de quinze ans

Un canal d'égout souterrain sur la rue Kitson, de la rue Youville sur une distance de 125 pieds vers l'est. Coût approximatif $1000.00.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 28 avril, 1920.

CONVENTION

Des électeurs du comté LaVérendrye

Jeudi, le 6 mai, une convention se tiendra à Sainte-Anne-des-Chênes. On y fera le choix du candidat pour les prochaines élections. Tous les électeurs y sont invités.